

Formation à la mise en place d'un plan de prévention sur les risques psychosociaux

Durée :

A déterminer en fonction du site

Effectif :

A déterminer en fonction du site

Public :

Tout le personnel de l'entreprise

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

- Appréhender les principaux risques de l'entreprise, les analyser, les évaluer pour mieux agir.
- Faire de la prévention des risques professionnels un acte de management.
- Savoir mener une action pour détecter les risques psychosociaux.

Moyens pédagogiques :

Débats, cas pratiques et travail en groupe.

Formateur :

Personnel maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Théorie :

Les principes généraux de prévention comme principe général d'action

Pourquoi aborder les RPS comme un risque professionnel

Comment Evaluer les RPS

Comment Evaluer les RPS dans une démarche de Prévention

Comment articuler L'approche risque et l'approche « Bien-être »

Pratique

Élaboration d'un diagnostic

- Etat des lieux avant le diagnostic : l'analyse de l'existant
- Le diagnostic et la nécessité de sérier les risques :

Mise en place d'un questionnaire qui permettra d'élaborer un diagnostic lequel permettra l'identification des facteurs de stress, et plus généralement de tous les troubles psychosociaux dans l'entreprise. A ce stade il sera indispensable de mettre au point une grille de lecture des situations de risque : l'environnement, gestion humaine de l'entreprise, management, contexte socio- économique, fonctionnement de l'entreprise, sécurité des salariés, santé des salariés etc...

- Définition :

Les risques psychosociaux recouvrent des risques professionnels qui portent atteintes à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés : stress, harcèlement, épuisement professionnel, violence au travail... Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles telles que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires voire entraîner des accidents du travail et maladies professionnelles. Le programme va se dérouler en 4 étapes.

La progression pédagogique se fera en 4 étapes :



Formation à la mise en place d'un plan de prévention sur les risques psychosociaux

Première étape :

Détecter les RPS

- Débordements
- Violences externes
- Violences internes
- Isolement

Deuxième étape :

Quelles sont les sources potentielles des RPS ?

- Environnement de travail
- Gestion Humaine de l'entreprise
- Management
- Contexte Socioéconomique

Troisième étape :

Quelles sont les indicateurs des RPS ?

- Fonctionnement de l'entreprise
- Sécurité des salariés
- Santé des salariés
- Plaintes des salariés

Quatrième étape :

Analyse des trois étapes précédentes

Quel est le plan d'action et travail sur un questionnaire ?

Conclusion :

Travail sur le plan d'action à mettre en place

Évaluation

Une attestation sera délivrée à toute personne qui aura suivi la formation d'une façon active et participative.